agriculture et environnement

repères dans le paysage agricole français

Etang-de-Berre
Complexité du problème écologique et enjeux humains

par Jean-Claude Cheinet

géographe, responsable de Provence Naturellement (MNLE)

L'Etang-de-Berre, le plus grand étang du littoral d'Europe, à deux pas de la Camargue, souffre de pollutions croissantes. L'unanimité se fait pour regretter sa richesse écologique du début du siècle mais les divisions sont profondes sur les remèdes et le devenir.

« Etang salé, étang sauvé » ont lancé les adversaires d'une centrale hydroélectrique EDF à Saint-Chamas en réclamant sa fermeture. La pollution ou l'emploi : le dilemme caricatural a ressurgi alors... En fait, les données sont bien plus complexes et une approche globale s'impose si l'on vise une réelle efficacité pour réhabiliter l'Etang-de-Berre. Les limites de cet article nous obligent à ne faire qu'évoquer les questions et leur complexité.

Si la mer est une poubelle et si l'étang c'est la mer...

Vouloir préserver une richesse naturelle à deux pas d'une grande métropole urbaine est une gageure. Partant de l'idée que « la mer se régénère », on a rejeté un peu tout dans l'étang, depuis le XVIIe siècle. Le développement de Marseille au XIXe puis au XXe siècle avec le chemin de fer (Paris-Lyon-Marseille), les industries chimiques, aérospatiales, l'aéroport de Marignane, etc. ont bordé l'étang d'usines, de routes et de villes que les schémas directeurs de l'urbanisme (1931 puis en 1965-1970) ont organisé sans tenir compte des particularités du milieu naturel... ni toujours des hommes eux-mêmes.

Lorsqu'en 1970-1971, alors que la pêche est déjà interdite, l'Etat envisage de prononcer la déclaration d'insularité du Golfe de Fos (nous sommes à l'époque de la construction de la zone industrialo-portuaire de Fos,) des manifestations importantes mobilisent la population locale autour des élus de Port-de-Bouc et Martigues. Craignant un « nouveau Larzac », l'Etat organise alors un système original de surveillance et de réduction progressive des pollutions avec le Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI). La réduction réelle des rejets industriels, vite vantée dans les médias, suscita des espoirs aussitôt déçus, car arrivaient aussi dans l'étang, milieu fermé, les eaux usées des villes en expansion et l'eau douce de la Durance, amenée par le canal usinier d'EDF.

Dans la région où une sensibilité écologique ancienne anime les gens pour la défense du milieu naturel et de la santé des populations, de nouvelles luttes se sont déclenchées, amenant le Gouvernement à reconnaître en 1991 la nécessité d'un plan global de sauvetage de l'Etang-de-Berre. Cette démarche, assortie de quelques mesures palliatives, a été confirmée en septembre 1993.

Il est vrai que les caractéristiques géographiques et humaines de l'Etang-de-Berre obligent à résoudre une impressionnante série de problèmes cumulés pour un milieu fermé ne communicant avec la mer que par un chenal (canal de Caronte), milieu fermé bordé de villes et d'industries et jouant un rôle complexe, mi-estuaire, mi-lagune méditerranéenne.

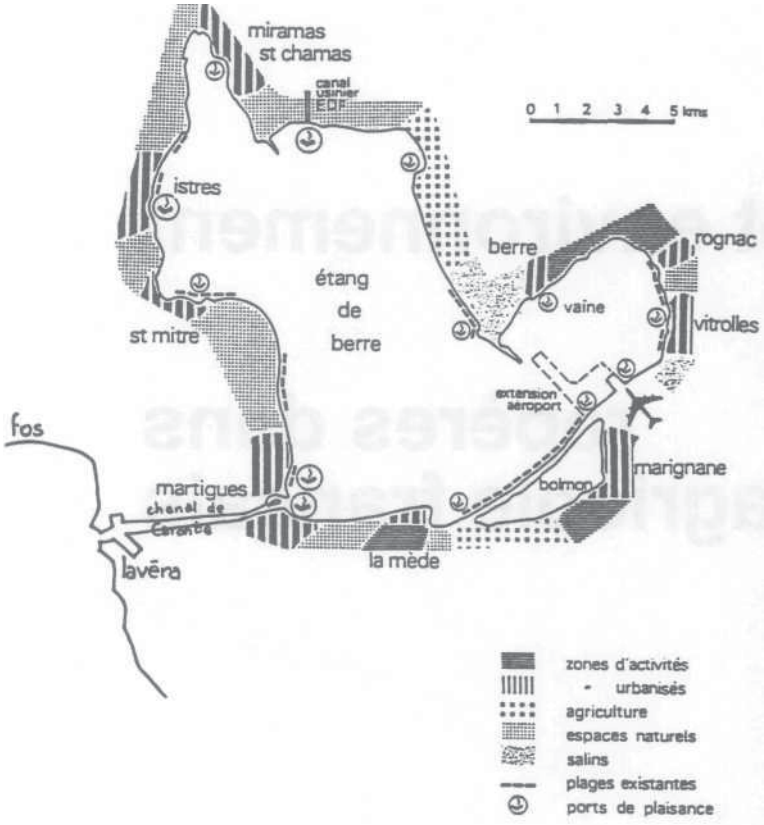

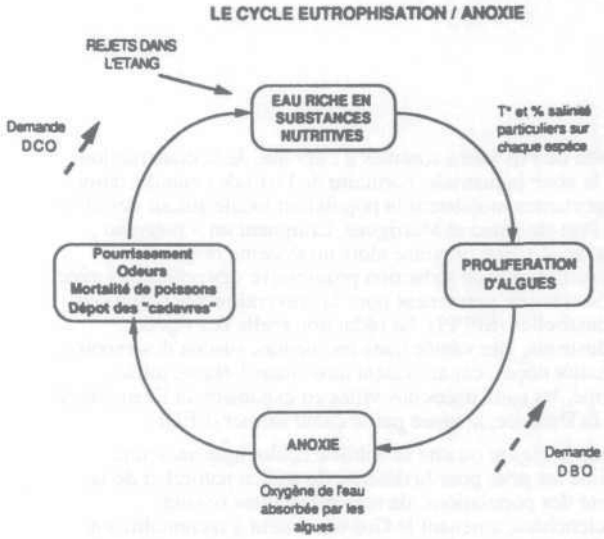

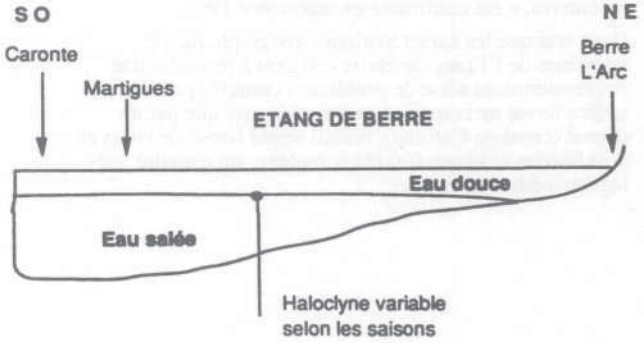

La baisse des rejets industriels

Plus de cent établissements industriels classés rejetaient en 1972 environ 180 tonnes par jour de DCO (demande chimique en oxygène). La création du SPPPI a permis une réduction de 80 à 95 % des taux de pollution des eaux de procédés en quinze ans. Ces chiffres sont mesurés en état de fonctionnement normal ; ils ne tiennent compte ni des incidents, ni des eaux de réfrigération, ni de l'évolution des fabrications et des produits, ni des accidents sur la toile d'araignée des oléoducs, etc. Enfin, la pollution, déjà accumulée dans les vases, demeure.

Cette baisse est cependant un encouragement réel, et le progrès ici ou là est sensible, bien que compensé, il est vrai, par les rejets mal ou pas contrôlés des PME regroupées en zones industrielles, dont les effluents se mêlent aux pluviaux dans bien des cas...

Rejets eutrophes des villes et de l'agriculture

L'eau de lessivage des sols agricoles, dans une région d'agriculture intensive, arrive à l'étang par des rivières et des canaux : chargée en nitrates et phosphates, cette eau renforce l'effet des rejets urbains.

Ceux-ci sont d'autant plus considérables qu'ils correspondent aux 240 000 habitants des bassins versants de la Touloubre et de l'Arc (Aix-en-Provence et son agglomération). Si l'équipement des villes en stations d'épuration a progressé (traitement de 350 000 équivalents-habitants dès 1985 et traitement de certaines eaux pluviales) pour l'essentiel, il ne s'agit que d'un traitement secondaire (traitement par boues activées) aboutissant au rejet d'eaux riches en substances nutritives comme en bactéries. Arrivant dans un milieu saumâtre et, à la température propice, ces eaux manifestent tour à tour eutrophisation, poussées algales, anoxie, odeurs et mortalité de poissons, poussées bactériennes...

Il s'agit là d'une source endogène de pollution qui fait que toute solution cherchée uniquement dans la suppression de tel apport d'eau douce fluviale serait insuffisante.

Courantologie, apports fluviatiles **: la Durance**

Certes la courantologie de l'étang est mal connue (faible profondeur, influence des vents, de la salinité, etc.). Cependant, l'influence des rivières modestes que sont l'Arc, la Touloubre et la Cadière est importante pour la pollution et faible pour la salinité de cette lagune. A l'inverse, l'apport d'eau douce provoqué en 1966 par la construction du dernier maillon de la chaîne hydroélectrique de la Durance, avec la centrale EDF de Saint-Chamas, est relativement peu polluant mais modifie la salinité de façon brutale. Chaque année, il est déversé, en eau douce de Durance, trois fois le volume de l'Etang-de-Berre. Ces apports sont irréguliers. Ils possèdent en tous cas une grande valeur énergétique : production en quelques minutes de l'équivalent de 2 tranches nucléaires. A cause d'eux, leur salinité peut varier de 5 à 31 pour mille dans l'étang. Peu d'espèces résistent à ces « douches écossaises »... De plus, l'eau douce ne se mélange pas facilement à l'eau salée, et une halocyne se crée, qui empêche l'oxygénation des fonds, lesquels sont donc sans vie benthique.

Ainsi, la centrale EDF n'agit pas comme un pollueur classique mais comme un perturbateur du milieu, anéantissant les efforts consentis ailleurs pour dépolluer.

Quant au tunnel du Rove, creusé au début du siècle et à présent obstrué, il n'aurait qu'une faible influence sur î'Etang-de-Berre, à l'exception de la zone proche de son débouché, à Marignane.

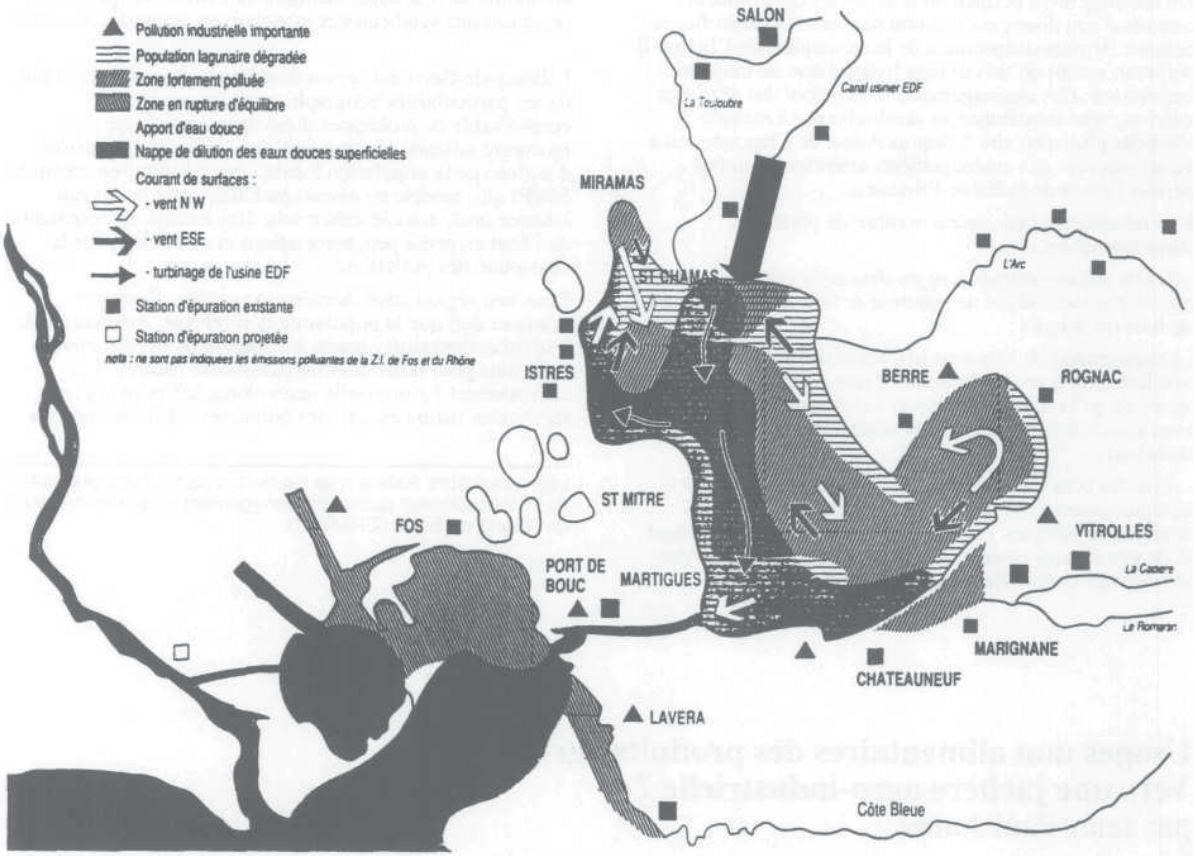

Imbrication avec les autres paramètres écologiques

Dépression remplie d'eau saumâtre bordée de zones urbaines et entourée de collines, l'Etang-de-Berre semble offrir un résumé des problèmes écologiques français et une démonstration du caractère global de ces questions.

Les limons en suspension dans l'eau de la Durance empêchent la lumière solaire de pénétrer au delà de 4 à 5 m de profondeur dans l'eau ; ils se déposent et tendent à combler l'étang mais, effet bénéfique, ils piègent les pollutions anciennes accumulées sur le fond...

La matière organique déjà accumulée sur le fond de l'étang entraîne en phase ultime des processus d'eutrophisation d'un milieu par lui-même riche et des dégagements de gaz nauséabonds (hydrogène sulfuré) en quantité telle qu'on ne peut négliger ce soufre dans l'atmosphère d'une région industrialisée...

Les poussières rejetées par l'industrie et celles apportées par les vents contribuent pour une part non négligeable au comblement progressif et lent de l'étang.

Par temps calme, des processus d'inversion thermique dans l'atmosphère entraînent une accumulation de fumées (d'origines industrielle ou urbaine, de l'aéroport aux voitures). Le tout s'ionisant sous l'effet du soleil... Des procédures d'alerte se mettent en place mais la connaissance de ces phénomènes est malaisée et leur maîtrise hypothétique.

L'eau douce de la Durance pose problème pour l'étang mais, à l'énergie qu'elle représente, polluante en elle-même, il faut ajouter son utilisation pour l'irrigation, pour l'eau potable des villes, pour le maintien en eau de la Durance elle-même (faune aquatique et des rives)...

Choisir de sauver l'Etang-de-Berre

L'écologie de l'Etang-de-Berre ne peut à l'évidence être abordée par un seul de ses aspects et une réflexion globale en même temps que concertée avec la population s'impose, tant pour équilibrer les différents usages de l'eau disponible en Basse-Provence, que pour sauver l'Etang-de-Berre lui-même. Sans trancher ici dans ce qui est choix collectif, nous nous contenterons de répertorier ce qui interfère avec la défense du patrimoine écologique :

- cohérence du tissu industriel régional pourvoyeur d'emplois mais source de pollutions ;

- potentialités d'emplois autour d'un étang qui peut redevenir une zone exceptionnelle d'engraissement des alevins (pêche), voire d'aquaculture à l'avenir ;

- potentialités pour un tourisme de loisirs de proximité (baignade...), mais danger d'une pression touristique excessive (projets de ports de plaisance, de lotissements et marinas...).

Un plan global devra donc intégrer et les préoccupations économiques des habitants et la nécessité de mesures d'urgence pour réduire les pollutions décrites ci-dessus, pollutions industrielles et urbaines (épuration plus poussée, prévention des accidents, etc.), favoriser la circulation de l'eau et la renaissance de la vie aquatique... A l'évidence un aménagement s'impose en aval de la centrale de Saint-Chamas (canal de fuite vers le Rhône ? Vers la mer ?). La protection des espaces naturels restants (côte ouest, Petite Camargue...) est également nécessaire ; elle devra s'appuyer sur le domaine public, en concertation avec tous les intéressés (pompiers, chasseurs, promeneurs, scientifiques, et autres).

Un aménagement permettant d'éviter les déversements massifs d'eau douce est reconnu par tous les scientifiques comme élément déterminant de la reconquête de l'Etang. Il coûterait autant qu'un ouvrage hydraulique de moyenne importance. Ces aménagements engageront des dépenses élevées ; leur importance ne serait-elle pas à mesurer à l'échelle pluriséculaire ? Depuis Adam de Craponne, on a vu se succéder des aménagements ambitieux, qui ont permis l'essor de la Basse-Provence.

Enumérons enfin un certain nombre de points incontournables :

- de tels aménagements sont au-dessus de calculs politiciens localisés et ne pourront se faire qu'avec l'accord de tous les acteurs ;

- l'engagement de l'Etat est une nécessité tant du point de vue financier que pour cristalliser une volonté d'action (ne serait-ce qu'en faisant appliquer rapidement la loi littoral avec mise sur pied rapide d'un schéma de mise en valeur de la mer) ;

- il faudra bâtir une structure de concertation qui fasse le lien permanent entre un SPPPI démocratisé, aux attributions élargies, et un syndicat mixte d'aménagement et de gestion qui associe tous les partenaires (collectivités territoriales concernées, industriels, aéroport, Port autonome de Marseille, chambre de commerce, pêcheurs, organisations syndicales et associatives, scientifiques, etc.).

L'Etang-de-Berre est un cas écologique exemplaire du fait de ses particularités géographiques ; un nombre considérable de problèmes d'environnement, que l'on rencontre ailleurs, s'y trouvent réunis. Sous l'impulsion d'actions de la population locale, on y a innové en créant le SPPPI qui, modèle au niveau national, voire au niveau international, associe industriels, élus locaux, représentants de l'Etat et, peu à peu, associations et syndicats pour la résorption des pollutions.

Dans une région aussi densément peuplée, c'est un nouveau défi que la population doit relever. Arrivera-t-elle à se doter des outils légaux, administratifs et financiers suffisants pour réhabiliter un patrimoine naturel exceptionnel ? Aura-t-elle une volonté suffisante pour réconcilier nature et activités humaines ? Tel est l'enjeu •

Les cartes sont établies par l'auteur, à partir d'une plaquette de l'Etablissement public d'aménagement et de réhabilitation de l'étang de Berre (EPAREB).